Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_15-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Jean-Michel BONHOMME, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026 (documents budgétaires) et 30 janvier 2026
- Présents : M. BONHOMME, Mme PERRIN, M. LE FÉE, Mme LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, Mme GOURVÈS, Mme MARROT, M. LE FLOCH, Mme LECOINTRE, Mme KERDAVID, M. GRARE, Mme PIRAUD, M. CATEAU, Mme ORGEBIN, M. PELLETIER, Mme GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, Mme PESQUER, M. MALARDÉ, M. CADORET, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16) – Absents ayant donné pouvoir : M. BOULARD à M. MIRAULT, M. LE SQUER à Mme GUÉMENÉ, Mme BROTONNE à Mme PERRIN.
- Absent : Mme LIOT, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16).

A la demande des élus de la minorité, le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de la séance de la question N°32 :

- Appel d'urgence pour les populations victimes à Gaza.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

Question n°15 : SUBVENTIONS ÉCOLES ET COLLÈGES 2026

EXPOSÉ de M. BONHOMME, maire

Écoles et collèges (montant par élève en €)	2025	2026
Écoles maternelles*	32,00	34,00
Écoles élémentaires*	50,14	50,14
Collèges (Kerdurand et Saint-Pierre)**	6,45	6,45

* Ces montants alloués aux écoles primaires par élève au titre de l'année 2026 sont destinés à financer les projets pédagogiques de chaque établissement.

** Ce montant, alloué aux collèges au titre de l'année 2026 est destiné à financer par jour et par élève les voyages (avec un minimum de 3 jour consécutif) pour les élèves résidant sur la commune.

Il sera également alloué aux élèves scolarisés en classe spécialisée dans tout autre établissement.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_15-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Pour mémoire :

Écoles et collèges	2025	2026
École maternelle Paul-Émile Victor	1 728,00	1 802,00
École maternelle Saint Joseph	1 888,00	1 938,00
École maternelle Diwan	416,00	476,00
École élémentaire Paul-Émile Victor	7 370,58	6 317,64
École élémentaire Saint Joseph	5 214,56	4 663,02
École élémentaire Diwan	601,68	601,68
Collège de Kerdurand	116,10	500,00
Collège Saint-Pierre	1 644,75	2 000,00
TOTAL	**18 561,97**	**18 298,34**

DÉLIBÉRÉ

— VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 janvier 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER les montants proposés ci-dessus ;

— D'AUTORISER le maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Le maire,

Jean-Michel BONHOMME

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD

Conseil municipal du 9 février 2026